



Tarif dès le 1^{er} janvier 2021

REPRISE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE D'ORIGINE **NON RENOUVELABLE**

ENERGIE		Prix de l'énergie reprise par Viteos		TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
E-E-PI	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.04311	0.04643	
GARANTIE D'ORIGINE		Prix de la garantie d'origine reprise par Viteos		TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
E-Q-PI30-	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.00009	0.000097	
Prix intégré pour info		Prix de reprise comprenant l'énergie et la garantie d'origine		TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.04320	0.04653	

* prix arrondis à titre indicatif

REGLES		
Comptage avec courbe de charge		Pour les installations dont $P > 30$ kVA, le comptage est obligatoirement équipé de la mesure de la courbe de charge. Pour des installations jusqu'à 30 kVA inclus la pose d'un compteur à courbe de charge est optionnelle.
Etablissement d'un contrat		Pour la reprise de courant issu de productions d'origine non renouvelable, un contrat est établi lorsque la puissance de l'installation est supérieure à 30 kVA.
Garantie d'origine de l'énergie		Pronovo établit les certificats de garantie d'origine (GO) pour chaque kilowattheure d'électricité produit. La GO est découplée du flux d'électricité physique et est négociée séparément comme un certificat de labellisation. Seules les garanties d'origines effectivement livrées à Viteos sur son compte négociant Pronovo sont rémunérées.
Exception		Les installations dont la puissance est inférieure à 2 kVA ($P < 2$ kVA), ne peuvent émettre de garanties d'origine (GO). En conséquence, ces installations ne sont pas rémunérées pour les GO produites. Seule l'énergie est rémunérée par Viteos.